

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR

LES RISQUES MAJEURS À OULLINS

Bien s'informer, c'est mieux réagir !



Qu'est-ce qu'un RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur se définit comme étant la possibilité qu'un **événement d'origine naturelle ou humaine** survienne et dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction d'une société. Il est caractérisé par sa **faible fréquence** et son **importante gravité**.

.....

Qu'est-ce qu'un DICRIM ?

Le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) est un document qui contient des **données propres à Oullins**, destiné aux citoyens au titre du droit à l'information.

Il recense :

- les risques naturels et technologiques de la commune,
- les mesures prises par la commune,
- les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte.

L'objectif de l'information préventive est de **rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé**. Les citoyens sont moins vulnérables s'ils sont informés des phénomènes, de leurs conséquences, des mesures à mettre en œuvre pour s'en protéger et en réduire les dommages.

Tous les risques identifiés dans ce DICRIM sont répertoriés dans le **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS). Le PCS est un outil d'aide à la décision pour le maire et un plan opérationnel utilisé lors d'une crise.

AU SOMMAIRE

Le risque d'inondation

04



Le risque industriel

06



Le risque de mouvement de terrain

08



Le risque de transports de matières dangereuses

10



Le risque de rupture de barrage

12



Les risques météorologiques

14



Le risque sismique

15



LES RISQUES MAJEURS À OULLINS



“ Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants d'Oullins est l'une des préoccupations essentielles de l'équipe municipale.

À cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous invite à le lire attentivement et à le conserver précieusement. Ce document d'information communal

sur les risques majeurs (dicrim) comprend également les risques liés à la météorologie, notamment les débordements de l'Yzeron, pour lesquels vous êtes régulièrement alertés par mes services.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, et parce que « *mieux vaut prévenir que guérir* », je vous souhaite une bonne lecture.

Clotilde Pouzergue

Maire

Conseillère métropolitaine



risque inondation

● Définition

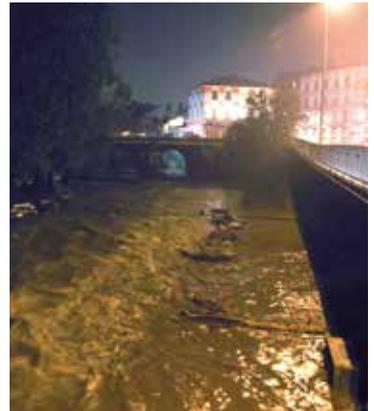
L'inondation est une **submersion, rapide ou lente**, d'une zone pouvant être habitée. Elle est caractérisée par une augmentation de la hauteur et de la vitesse d'un cours d'eau et donc de son débit. À Oullins, les cours d'eau concernés sont **l'Yzeron et le Rhône**.

● Les inondations à Oullins

Quartiers susceptibles d'être inondés en cas de crue de l'Yzeron : le Merlo, la cité de l'Yzeronne, la Bussière (autour des boulevards de l'Yzeron et Émile Zola), le pont Blanc et l'impasse des Célestins, la rue Pierre Sémard et ses berges

Lors d'une forte crue du Rhône, c'est le quartier de la Saulaie qui serait le plus exposé (jusqu'à la rue Louis Aulagne).

NB : Le Nant est déjà sorti de son lit, notamment en 2003 dans le quartier du Merlo.



● On s'en rappelle

Dernières inondations dues à l'Yzeron : décembre 2003, avril 2005, novembre 2008, février 2009, septembre 2010, novembre 2016.

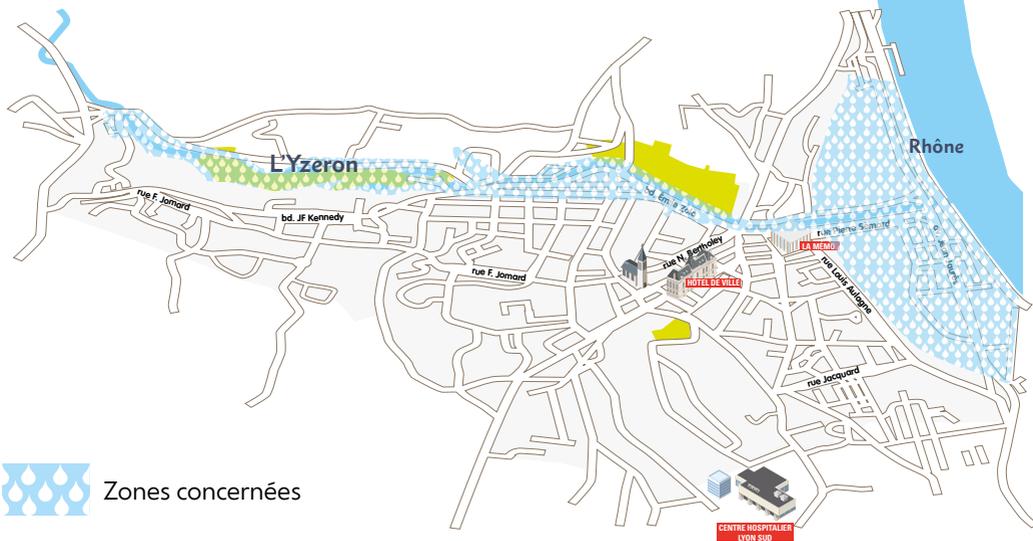
● Les actions de la Ville

Les **PPRni** (*Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation*) élaborés par le Préfet, définissent une cartographie des niveaux de risque, les règles gérant l'urbanisation et la construction ainsi que les travaux de protection à effectuer sur les constructions existantes.

Le **Plan Communal de Sauvegarde** fixe les modalités de gestion d'une crise causée par des inondations (organiser et mobiliser les secours, barrer les rues, évacuer les éventuels sinistrés).

Des travaux de **réaménagement d'une partie de l'Yzeron** ont été menés par le SAGYRC (*Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières*), afin de protéger le secteur des crues de niveau trentennal. Enfin, en 2017, la Ville a réalisé des travaux de protection contre la submersion des berges de la rue Pierre Sémard.

● Les zones concernées



🚒 COMMENT RÉAGIR

→ **Équipez** votre bien de systèmes de protection contre les inondations

→ **Identifiez** le disjoncteur électrique et le robinet du gaz

→ **Coupez** l'électricité et le gaz

→ **Limitez** vos déplacements pour ne pas vous exposer ou gêner les secours

→ **Réfugiez-vous** sur un point haut

→ **N'allez pas** chercher vos enfants à l'école et **n'encombrez pas** les lignes téléphoniques

→ **Surélevez**, si possible, vos meubles et objets précieux

Zones concernées



risque industriel

● Définition

Un risque industriel majeur est un événement accidentel entraînant des **conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement**. L'État a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation, ce sont les *Installations Classées pour la Protection de l'Environnement* (I.C.P.E).

● Les risques industriels à Oullins

La Ville d'Oullins se trouve à proximité de plusieurs installations classées SEVESO : *Arkema* (Pierre-Bénite), *Arkema* (Saint-Fons), *dépôt entrepôt et stockages pétroliers de Lyon* (7^e). La Ville est concernée par le risque d'exposition à des produits toxiques.

● On s'en rappelle

1966 : raffinerie *Elf* à Feyzin, une erreur d'exploitation sur une sphère de GPL conduit à la formation d'un nuage de propane sur l'autoroute A7. Une automobile allume le nuage. Le nuage enflammé conduit deux heures plus tard à l'explosion.

1976 : usine *Puck* à Pierre-Bénite. Durant 8 jours, 367 tonnes de poissons morts sont ramassées sur 90 km le long du fleuve.

1987 : dépôt pétrolier *Shell* sur le port Édouard Herriot à Lyon. Une fuite dans une cuvette du dépôt pétrolier conduit à l'explosion d'un bac de produit additif.

2001 : destruction de l'usine *AZF* à Toulouse à la suite de l'explosion d'un stock de corps chimique, entraînant 31 morts et des milliers de blessés.

2019 : incendie de l'usine *Lubrizol* à Rouen aux conséquences encore non évaluées à ce jour.

● Les actions de la Ville



Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT Vallée de la Chimie) a été approuvé le 16/10/2016 par l'État.

Ce document est un outil de maîtrise de l'urbanisation et de gestion de la **mise en sûreté des constructions existantes** autour des sites industriels classés SEVESO.

🚒 COMMENT RÉAGIR

→ **Mettez-vous** à l'abri et **confiniez-vous**

→ **Écoutez** la radio (*France Bleu, France Info ou France Inter*)

→ **N'allez pas** chercher vos enfants à l'école et **n'encombrez pas** les lignes téléphoniques

→ **Appelez** le 04 78 77 36 00 pour vous familiariser avec la sirène d'alerte ou rendez-vous sur le site lesbonsreflexes.com

● Les zones concernées





mouvement de terrain

● Définition

Les mouvements de terrain concernent **l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol**, qu'ils soient d'origine naturelle ou occasionnés par l'homme. Les glissements de terrain peuvent avoir lieu sur les talus, les balmes ou sur les pentes des reliefs d'un territoire.

● Les mouvements de terrain à Oullins

Les secteurs suivants peuvent être concernés : parc Chabrières, parc naturel de l'Yzeron, quartier de la Glacière, balme de la Cadière, flancs de colline de Montmein, etc. **Les effondrements de cavités souterraines** concernent les quartiers de la Bussière, la Glacière (anciennes glacières) ainsi que les parcs municipaux. **Les écroulements et les chutes de blocs** sont susceptibles de se produire sur les pentes des reliefs à Oullins (anciennes carrières autour de la colline de Montmein).

● On s'en rappelle

1930 : éboulement de la colline de Fourvière à Lyon.

Avril 1983 : glissements de terrain à St-Fons, Ste-Foy-lès-Lyon, La Mulatière, Albigny, Oullins, Lyon, Caluire, Fontaine et Sathonay-Camp : 113 familles évacuées.

Décembre 2003 : effondrements à Givors, Feyzin, St-Fons, Lyon, Charbonnières.

Février 2009 : éboulement quai Jean-Jacques Rousseau à La Mulatière.

● Les actions de la Ville



En 2007, la Ville a procédé à des **travaux de mise en sécurité** et de confortement des balmes de la Cadière dans le cadre du contrat de rivière de l'Yzeron.

En 2006, une opération **d'enlèvement de blocs rocheux dangereux** a été engagée par la Ville sur la balme du parc naturel de l'Yzeron. Une **veille constante** est maintenue par les services municipaux.

🚗 COMMENT RÉAGIR

→ **Mettez-vous** à l'abri et **écoutez** la radio (*France Bleu, France Info ou France Inter*)

→ **N'allez pas** chercher vos enfants à l'école et **n'encombrez pas** les lignes téléphoniques

→ **Évacuez** les bâtiments qui ont subi des dommages et **n'y retournez pas**

● Les zones concernées





transports de matières dangereuses

● Définition

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) peut se faire **par voie routière, ferrée, maritime, fluviale ou aérienne**. Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un **danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement**. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

.....

● Les transports de matières dangereuses à Oullins

Les axes privilégiés pour la circulation des TMD sont : les voies routières **M6 et D342**, la voie ferrée en **rive droite du Rhône, le Rhône** comme voie fluviale.

.....

● On s'en rappelle

2003 : un incendie se déclare sur un camion transportant des bouteilles d'acétylène à Feyzin.

2003 : à Soucieu-en-Jarrest, un camion transportant 20 000 litres de gasoil et 8 000 litres d'essence se renverse dans un virage sur la route départementale 25.

2003 : à Solaize, une fuite au goutte à goutte se produit en gare de triage sur un wagon-citerne de 30 000 litres contenant 19 tonnes d'acide fluorhydrique.

2017 : fuite de 20 tonnes de bioéthanol suite au déraillement de quatre wagons à la gare de triage de Sibelin.

● Les actions de la Ville



L'arrêté municipal du 14 janvier 1991 **interdit aux véhicules transportant des matières dangereuses de circuler et de stationner sur la commune d'Oullins**. Ces derniers doivent emprunter les voies de contournement à savoir la voie métropolitaine M6 ou la D342 (route de Brignais).

🚒 COMMENT RÉAGIR

Si vous êtes témoin d'un accident :

→ **Prévenez** les secours (18 ou 112)

→ **Éloignez-vous** de l'accident et mettez-vous à l'abri

→ **Ne fumez pas** à proximité

● Les zones concernées





rupture de barrage

● Définition

Un barrage est un ouvrage, artificiel ou naturel, établi en travers du lit d'un cours d'eau. Le phénomène de rupture de barrage correspond à une **destruction partielle ou totale de l'ouvrage** entraînant une onde de submersion.

● Le risque de rupture de barrage à Oullins

En cas de rupture, **le barrage de Vouglans** (605 millions de m³) situé dans le département du Jura impacterait le quartier de la Saulaie. Sa rupture provoquerait une vague déferlante sous la forme d'onde d'eau d'une hauteur de 12 mètres atteignant le territoire sous 10 heures.



● On s'en rappelle

1959 : rupture du barrage de Malpasset (50 millions de m³) en amont de Fréjus (Var) : 423 morts, 155 immeubles détruits, 1 000 hectares de terres ravagés. Les dégâts sont estimés à 300 millions d'euros.



COMMENT RÉAGIR

- **Réfugiez-vous** sur un point haut
- **Mettez-vous** à l'abri et **écoutez** la radio (*France Bleu, France Info ou France Inter*)
- **N'allez pas** chercher vos enfants à l'école et **n'encombrez pas** les lignes téléphoniques
- **Coupez** l'électricité et le gaz

● Les zones concernées





risques météorologiques

● Généralités

Certains phénomènes météorologiques peuvent représenter un **danger et avoir des conséquences humaines et matérielles. Ces phénomènes sont les suivants** : orage, vent violent, canicule, grand froid, neige et verglas.

La prévention et l'alerte de la population sont en partie assurées par *Météo France*. Cet organisme publie des bulletins et des cartes de vigilance construites à partir d'un code couleur. Chacune d'elle correspondant à un degré d'intensité du phénomène.



Ces cartes sont **consultables à tous moments** sur le site internet : <http://vigilance.meteofrance.com/>

● On s'en rappelle

Les tempêtes de 1999, la tempête *Klaus* en 2009 et la tempête *Xynthia* en 2010.



risques sismiques

● Généralités

L'ensemble des communes du département du Rhône est **classé en zone de sismicité faible**.

Un séisme est une **fracturation brutale des roches le long de failles dans la croûte terrestre**. Le phénomène provoque une secousse principale, qui est souvent suivie de répliques. L'échelle de Richter mesure la magnitude du séisme, c'est-à-dire l'énergie libérée lors du phénomène sismique. Un séisme peut avoir un effet boule de neige et engendrer des mouvements de terrains, des avalanches ou des raz de marée.



🚒 COMMENT RÉAGIR

→ **N'allez pas** chercher vos enfants à l'école

→ **N'encombrez pas** les lignes téléphoniques

PENDANT LA SECOUSSE :
EN INTÉRIEUR :

→ **Réfugiez-vous** sous le cadre d'une porte ou sous des meubles solides.

→ **Éloignez-vous** des fenêtres.

À L'EXTÉRIEUR :

→ **Éloignez-vous** des bâtiments, des arbres et des lignes à haute tension.

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR

LES RISQUES MAJEURS À OULLINS

Bien s'informer, c'est mieux réagir !



Numéros d'urgence

Pompiers 18 ou 112

Samu 15

Police nationale 17



Comment réagir ?

→ **Écoutez** la radio :

France Inter : 99.8 ; 101.1

France Info : 103.4 ; 105.4

→ **Mettez-vous** à l'abri.

→ **N'allez pas** chercher vos enfants à l'école.

→ **N'encombrez pas** les lignes téléphoniques.

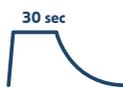


Alerte

→ **Écoutez** au moins une fois l'alerte sur le site : lesbonsreflexes.com



Signal national d'alerte



Signal de fin d'alerte



Bien se préparer

→ **Consultez** les différents documents mis à votre disposition.

→ **Inscrivez-vous** au système d'alerte automatique.

En cas d'incident, **un système d'alerte automatique** peut vous prévenir automatiquement par téléphone si vous vous êtes préalablement fait connaître.

Pour en bénéficier,
inscrivez-vous en ligne
sur <http://Inscription.cedralis.com/oullins>

Pour aller plus loin, rendez-vous en Mairie ou sur les sites

irmagrenoble.com, georisques.gouv.fr, lesbonsreflexes.com